

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an... Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne...

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

INSERTIONS: Annonces: la ligne... Réclames: la ligne... Faits divers: la ligne... On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Table with 2 columns: Item (e.g., 3 0/0, 4 1/2, Emprunts) and Price/Value.

DEPECHEs COMMERCIALES Service particulier du Journal de Roubaix. New-York, 20 décembre

Change sur Londres 4.85 1/2; change sur Paris, 5.16. Valeur de l'or, 113 3/4. Café good fair, (la livre) 19.

ROUBAIX 20 DECEMBRE 1875

Bulletin du jour

Nous avons dit hier que les ministres avaient tenu, dans la matinée de samedi un assez long conseil sous la présidence du maréchal de Mac-Machon.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 21 DECEMBRE 1875.

VAISSEAUX BRULÉS

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX. XXIII (Suite) Le chef de gare ouvrit lui-même la porte de son cabinet donnant sur la voie, retint du geste le sonneur de cloche qui allait faire le signal, et donna l'ordre de délivrer un billet au retardataire pendant qu'il s'engouffrait dans un wagon.

et qu'il sera très probablement amené à faire connaître à l'Assemblée à propos de la discussion de la loi sur la presse. Lord Derby continue à donner aux Anglais l'assurance du maintien de la paix.

M. de Carayon La Tour a adressé la lettre suivante à la Guénière: Paris, 16 décembre 1875. A M. de Bais-Trenquellon, rédacteur en chef du Journal la GUENIERE.

Les journaux viennois semblent peu disposés à croire, sinon à la bonne volonté, du moins au pouvoir de la Porte de mettre à exécution ses projets de réformes.

membre de l'extrême gauche du Parlement hongrois, M. Simonyi, a interpellé hier le gouvernement sur l'intention attribuée à l'Autriche-Hongrie d'occuper les provinces turques insurgées.

M. de Carayon La Tour a adressé la lettre suivante à la Guénière: Paris, 16 décembre 1875. A M. de Bais-Trenquellon, rédacteur en chef du Journal la GUENIERE.

La publication dans la Guénière d'une prétendue conversation entre M. de La Rochette et moi, et les observations dont vous la faites suivre m'obligent à vous dire que je n'ai pas eu l'honneur de voir M. de La Rochette depuis le commencement des élections sénatoriales de l'Assemblée, et que, par suite, cette conversation est simplement une invention d'un journal de Paris dont j'ignore le nom (1).

M. de La Rochette connaît mes sentiments sur ce qu'on appelle l'orléanisme; vous les connaissez vous-même depuis longtemps, et si vous n'avez pas été retenu par un sentiment de délicatesse que je m'empresse de reconnaître, vous n'auriez pas hésité, j'en suis certain, à affirmer mon opinion à cet égard.

Quant à la réconciliation si loyalement accomplie dans la Maison de France, dites à ceux qui cherchent à dénaturer ce grand acte, que tout ce qui s'est fait, le 5 août, a été bien fait, dans l'unique but de rendre à la France son rang, et dans les plus chers intérêts de sa prospérité, de sa gloire et de sa grandeur.

Voici la prétendue conversation à laquelle fait allusion cette lettre, et qui a été rapportée par le Courrier de France: A la suite d'une explication très nette, qui a eu lieu entre M. de La Rochette et M. de Carayon La Tour, M. de La Rochette se serait exprimé en ces termes: « Je ne conteste pas que vous soyez un royaliste sincère; mais voici où nous différons; vous préférez l'orléanisme à la République; moi je préfère tout à l'orléanisme. »

L'instruction obligatoire

Depuis quelque temps, un grand nombre de pères de famille d'Alsace-Lorraine reçoivent des directeurs de cercle (sous-préfets) des avertissements ainsi conçus: « Monsieur, vous faites élever votre fils, né en 1863, au collège de X... (France), et il ne reçoit pas dans cet établissement une instruction conforme au programme prescrit.

Dans le cas où vous n'obéiriez pas à cet avertissement d'ici à telle date, vous encourriez les peines légales. Il paraît que ces « peines légales » résultent d'une ordonnance des premiers temps de la conquête, publiée par le gouvernement général d'Alsace, M. de Bismarck-Bollen, le 18 avril 1871. En vertu de cette ordonnance, « les représentants légaux d'un enfant ont l'obligation de l'astreindre, du jour où il a accompli sa sixième année, à la fréquentation régulière d'une école publique, ou d'une école dont le personnel enseignant a subi les examens d'Etat et dont le programme est communiqué à celui des écoles publiques, à moins que l'enfant ne reçoive dans sa famille une instruction équivalente. »

Nous livrons ces faits douloureux aux méditations de ceux qui, dans nos pays restés français, se font encore illusion sur le caractère et les conséquences de l'obligation en matière d'instruction. Comprendront-ils que l'instruction obligatoire est, entre les mains des conquérants, une machine à oppression, et que c'est surtout de l'emploi de ce puissant engin que l'Allemagne attend la germanisation de l'Alsace-Lorraine?

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix. Paris, 19 décembre. Nous sommes en pleine crise ministérielle. La plupart de nos journaux contiennent les détails les plus étendus sur les deux dernières séances du conseil des ministres. Hier à une heure on a vu à Paris dans quelques réunions que M. Léon Say, ministre des finances avait définitivement donné sa démission, et que s'il doit quitter seul le ministère il en donnera pour raison son échec lors du débat sur les bouilleries de crû.

Un peu remise de ses émotions, soulagée par les larmes qu'elle avait versées devant la bonne Pernelle; consolée, sans trop savoir pourquoi, par la rencontre de son cousin, elle retournait à son rude devoir avec une désillusion nouvelle et un courage doublé de foi.

Plus était profond l'abîme où elle se débattait, plus son cœur croyait à la Providence, tardive peut-être, mais inmanquable. Cette confiance, qu'elle n'avait jamais ressentie aussi complète que depuis quelques heures, chantait doucement en elle le cantique du désir: « Seigneur! mon œil est long!... Vous m'avez éprouvée, j'ai obéi; quand viendra la fin de l'épreuve?... Faites que ce soit bientôt, dès que celle que vous m'avez donnée à garder n'aura plus à souffrir. Si vous la prenez dans votre repos, ne me prenez-vous pas avec elle?... Je n'aime pas la vie, qui m'a blessée... Il doit faire si clair et si bon dans votre paix éternelle! »

retirer du gouffre douloureux où elle se débattait, et sentant toutefois que Dieu n'abandonnait pas ce que les hommes délaissent, elle regardait au ciel pour mettre d'accord le réalisme qui pétrissait et l'espérance qui ne voulait point mourir.

Ces pensées l'avaient occupée depuis Loysel. A peine assise en wagon, elle allait reprendre le cours comme une source d'énergie. La méditation de l'éternité est une force.

Le compartiment qu'elle occupait s'ouvrit sous une main hâtive, et un voyageur vint tomber sur les coussins, en face d'elle, avec la lourdeur d'un homme fatigué. Machinalement, elle le regarda et fit un cri. Le voyageur, à son tour, leva les yeux sur elle et fit un instinctif mouvement pour fuir.

les cheveux rares, le cou porté en avant, comme les scribes ou les joueurs; les épaules osseuses et voûtées.

Son extérieur tout entier révélait le désordre de sa vie. Ses vêtements, d'une forme élégante, flétris, témoins des jours troublés et des nuits de fièvre, étaient plus accusateurs encore, quoique bien différents d'apparence, que ceux dont il était couvert lorsque, deux ans auparavant, il arrivait sans sou ni maille à Bréneroy.

C'était alors la misère noire, en linge douteux, en bottes éculées. C'était maintenant la misère en quête d'une poignée de louis pour les jeter tous ensemble sur une table de jeu.

Lucien Firmerol s'était remis promptement de son trouble. Parbleu! madame, fit-il en esquissant un sourire, qui grimaca entre ses lèvres décolorées, je suis en ne peut plus surpris de cette rencontre. Vous me faites, j'espère, l'honneur de croire que j'en suis également charmé. — Il vous eût été facile de la provoquer plus tôt et d'une façon plus a-turelle encore, monsieur, répondit-elle en raffermissant sa voix. — Je n'aurais pas été sûr de ne pas vous déplaire. — Veuillez admettre que mon appréciation est de peu de valeur, et rangez-

dicux, surtout maintenant qu'il n'a plus pour coadjuteur M. Bardoux, auraient même été une garantie pour la période électorale.

Quant à M. Wallon plusieurs journaux ont affirmé qu'il avait annoncé son intention de donner sa démission s'il était nommé sénateur: je ne puis vous dire si en effet cette promesse a été faite; on serait tout au moins tenté de le croire quand on constate qu'il a obtenu hier 372 voix pour être élu sénateur, tandis que Mgr Dupanloup n'en réunissait que 345. Evidemment un certain nombre de membres du centre gauche ont voté pour le père de la République... Quelques méchantes langues prétendent que M. Wallon doit principalement son élection à M. de Ricard, lequel aurait détruit la coalition des gauches et viserait un portefeuille dans le remaniement partiel du ministère qui est devenu inévitable. Mais je crois que l'aigle de Niort s'est encore une fois trompé dans ses calculs: il n'a pas la moindre chance d'être agréé par le maréchal.

Il s'est passé à l'Assemblée des choses si surprenantes et tellement en dehors des règles et des prévisions parlementaires que tout est possible, tout peut arriver; mais quoique nous devions nous défier jusqu'au dernier jour de quelque surprise, on peut considérer comme certain le maintien de M. Buffet à la tête du cabinet.

Le gouvernement a décidé en effet de ne poser, sur quelque projet de loi que ce soit, la question de confiance; et même les gauches hésiteraient à essayer de renverser le ministère, actuel dans la crainte que le maréchal n'en constituât un autre qui leur serait encore moins agréable. Sans doute, avant la fin de la session, il y aura un dernier choc entre l'opposition et les représentants du gouvernement, mais nous ne croyons pas qu'il puisse amener, en aucun cas, la démission collective des ministres.

Certains journaux ont bien à tort essayé de démontrer que le gouvernement du maréchal, ou, si l'on veut, que le maréchal était sorti diminué de cette longue épreuve des élections sénatoriales. C'est là une appréciation tout à fait fautive. Le maréchal a déclaré formellement qu'il ne voulait se mêler en rien de ces élections et qui entendait laisser à l'Assemblée l'entière liberté et l'entière responsabilité de ses actions. Le maréchal n'a rien fait et ne peut être responsable de rien; il est aujourd'hui ce qu'il était avant ces élections. Il me semble plutôt que son prestige a grandi de toutes intrigues dont l'Assemblée nous a donné depuis quinze jours le déplorable spectacle.

Les journaux républicains font beaucoup trop de tapage à propos du vote d'hier qui a placé le ministère en minorité à propos des circonscriptions électorales; ils devraient plutôt comprendre que tout débat qui surgira d'ici à la fin de la session n'aura plus de caractère politique, et que la session est considérée comme terminée.

Les ministres dîneront ce soir chez M. Buffet, à l'Hôtel de la Place Beauvau. Il y aura ensuite réception chez le ministre de l'intérieur et chez M. Dufaure au ministère de la justice. Les matinées, on ferait mieux de dire les après-midi théâtrales, obtiennent un grand succès: il n'y a pas moins de sept théâtres qui donnent le dimanche des représentations de jour, qui sont très suivies, et encore je ne parle pas des concerts populaires qui ont conservé leur ancienne vogue.

Une nouvelle locution parisienne peu flatteuse pour l'Assemblée nationale: on ne dit plus marcher comme une tortue pour signifier avancer très-lentement; on dit: faire des sénateurs.

A propos du projet de loi relatif à la cession par quelques lignes de chemins de fer d'intérêt local, de leur exploitation à la Compagnie du Nord, les députés de notre département ont pris la résolution de présenter des observations à la Commission législative des chemins de fer.

Chargé par ses collègues de porter la parole en cette circonstance, l'honorable M. Jules Brame a fait devant la commission la déposition suivante:

La convention passée entre M. le ministre des travaux publics et la Compagnie du Nord porte concession à cette Compagnie de deux chemins de Valenciennes au Câteau et de Lens à Don, avec concession éventuelle de la section de Don vers Armentières.

La longueur du premier de ces chemins est de 37 kilomètres et les deux sections du deuxième comportent ensemble 33 kilomètres.

Ces deux chemins ont été, en 1869, classés par le département du Nord comme lignes d'intérêt local et mis, à cette époque, en adjudication avec l'approbation du gouvernement. Ce ne fut qu'en 1871 que l'adjudication annoncée en 1869 put se réaliser. Ils furent, à la suite de cette adjudication, concédés à la Compagnie de Lille à Valenciennes avec un certain nombre d'autres lignes.

Le gouvernement avait approuvé la mise en adjudication de ces chemins comme lignes d'intérêt local. Aucune opposition ne se produisit jusqu'au moment de la concession. Ce ne fut qu'après l'adjudication, alors que la déclaration d'utilité publique de ces lignes était poursuivie devant le conseil d'Etat, que le caractère d'intérêt local en fut contesté.

Le conseil d'Etat ayant émis l'avis que ces chemins devaient être retenus comme lignes d'intérêt général, M. Desseigny, alors ministre des travaux publics, les concéda à ce titre à la Compagnie de Lille à Valenciennes par la convention du 13 septembre 1873.

Ces deux lignes sont incontestablement les plus productives du réseau du département du Nord; le Conseil général, en les concédant comme lignes d'intérêt local, et M. le ministre des travaux publics en confirmant cette concession à titre d'intérêt général à la Compagnie de Lille à Valenciennes, concessionnaire d'un certain nombre de lignes d'un faible produit, avaient en vue de la mettre à même de faire face aux insuffisances de tarif de certaines lignes par le produit relativement élevé des autres.

La Compagnie de Lille à Valenciennes vient de passer avec la Compagnie du Nord un traité par lequel elle lui fait abandon d'un certain nombre de lignes qui lui ont été concédées. Quant au surplus des lignes concédées, elles paraissent devoir rester inexploitées dans la pensée des deux Compagnies. Par suite de cette convention, qui sera prochainement soumise aux conseils généraux intéressés, la Compagnie du Nord reste seule pour exécuter l'ensemble des chemins du département du Nord.

La députation du Nord ne s'oppose pas à ce que la Compagnie du Nord reçoive la concession des chemins de Lens à Armentières et de Valenciennes

— Viendriez-vous de Bréneroy? — Je viens de faire pour votre mère ce que je n'aurais jamais fait pour moi. Je viens de solliciter la charité du baron de Montchenetz. Je viens de recevoir une aumône de Mme Coraly. — Odette! — Vous avez réduit votre mère à cette humiliation. Je ne dis pas que vous m'y avez réduite moi-même. Je ne relève que de ma conscience, et ma conscience m'a dit que c'était bien. — Ah! si vous saviez quelle existence vertigineuse j'ai traversée depuis que votre mépris m'a condamné à une vie d'aventures! Odette se redressa, indignée; puis, froidement: — Je vous ai offert de vous suivre. — Il est vrai; mais de quel yeux regardiez-vous votre mari? — De quels yeux méritait-il d'être regardé? Lucien haussa les épaules. — Nous allons encore discuter sur la faute capitale de ma vie, celle d'avoir voulu vous conquérir à tout prix... Nous ne pourrions jamais nous absoudre mutuellement. J'ai été coupable de trop vous aimer, soit. — Au nom de Dieu, qui entend toutes choses, ne jouez pas la comédie de l'amour, fit-elle avec autorité. — Oh! vous ne comprenez rien à